

# Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



# RIGES

[www.riges-uaو.net](http://www.riges-uaو.net)

**ISSN-L: 2521-2125**

**ISSN-P: 3006-8541**

**Numéro 19, Tome 2**

**Décembre 2025**



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

## **INDEXATION INTERNATIONALE**

### **SJIF Impact Factor**

<http://sjifactor.com/passport.php?id=23333>

**Impact Factor: 8,333 (2025)**

**Impact Factor: 7,924 (2024)**

**Impact Factor: 6,785 (2023)**

**Impact Factor: 4,908 (2022)**

**Impact Factor: 5,283 (2021)**

**Impact Factor: 4,933 (2020)**

**Impact Factor: 4,459 (2019)**

## **ADMINISTRATION DE LA REVUE**

### *Direction*

**Arsène DJAKO**, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

### *Secrétariat de rédaction*

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître de Conférences à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Maître de Conférences à l'UAO

### *Comité scientifique*

- **HAUHOUOT** Asseyopo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO** N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOKO** Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **ANOH** Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO** Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP** Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW** Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP** Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU** Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA** Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GÖBEL** Christof, Professeur Tutilaire, Universidad Autonoma Metropolitana, (UAM) - Azcapotzalco (Mexico)

## **EDITORIAL**

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les enjeux climatiques, la gestion de l'eau, la production agricole, la sécurité alimentaire, l'accès aux soins de santé ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

**Secrétariat de rédaction  
KOUASSI Konan**

## **COMITE DE LECTURE**

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- SOKEMAWU Koudzo, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- HECTHELI Follygan, Professeur Titulaire, U L (Togo)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- Yao Jean-Aimé ASSUE, Professeur Titulaire, UAO
- Zamblé Armand TRA BI, Maître de Conférences, UAO
- KADOUZA Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- GIBIGAYE Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- GÖBEL Christof, Professeur Tutilaire, Universidad Autonoma Metropolitana, (UAM) - Azcapotzalco (Mexico)

## Sommaire

<b>Ben Yaya KONATÉ, Dia Aïssata Aïda DAO</b>	
<i>Dynamiques territoriales de la criminalité et des vulnérabilités sociales à Montréal avant et pendant la covid-19 : une analyse spatiale comparée des enfants et des aînés dans trois arrondissements centraux</i>	750
<b>Koffi Gabin KOUAKOU, Kiyofolo Hyacinthe KONÉ, Aya Christine KOUADIO</b>	
<i>Analyse de l'incidence de l'exploitation de l'or sur les activités agricoles dans la zone aurifère Yaouré (centre-ouest de la Côte d'Ivoire)</i>	767
<b>FONO PASCALE CHRISTELLA, MEDIEBOU CHINDJI</b>	
<i>Décentralisation et dynamiques du développement économique local dans le département de la Mvila (Sud-Cameroun)</i>	786
<b>Rolland MOUSSITOU MOUKOUENGO, René NGATSE, Paul Gurriel NDOLO</b>	
<i>Croissance démographique et spatiale de la ville de Brazzaville : dégradation environnementale et difficultés de gestion des déchets solides ménagers</i>	816
<b>Daniel SAIDOU BOGNO, Martin ZOUA BLAO, Abaïcho MAHAMAT</b>	
<i>Tendance climatiques et performance scolaire dans la plaine du Logone (Extrême-Nord, Cameroun)</i>	840
<b>Kpémame DJANKARI, Roseline KAMBOULE, Pounyala Awa OUOBA</b>	
<i>Effets de la variabilité climatique sur la dégradation des terres agricoles dans la Région des Savanes au Nord Togo</i>	858
<b>N'DRI Kouamé Frédéric, Kone Ferdinand N'GOMORY, KONATE TREMAGAN, Kouamé Marc Anselme N'GUESSAN</b>	
<i>Dynamique urbaine et aviculture dans la ville de Bouaké : entre opportunité économique et dégradation environnementale</i>	879
<b>AGBON Apollinaire Cyriaque, Sènami Fred MEKPEZE</b>	
<i>Cartographie des contraintes à l'étalement urbain dans la commune de Sèmè-Podji (sud du Bénin)</i>	901
<b>QUENUM Comlan Irené Eustache Zokpégnou, DOSSOU GUEDEGBE Odile V.</b>	
<i>Gestion des espaces frontaliers et sécurité dans l'arrondissement d'Igana (commune de Pobè)</i>	923

<b>Joseph Saturnin DIEME, Henri Marcel SECK, Bonoua FAYE, Ibrahima DIALLO</b> <i>Evolution de l'occupation des sols dans la commune de Mangagoulack de 1982 à 2025</i>	941
<b>KANKPENANDJA Laldja, BAWA Dangnисso, ODJIH Komlan</b> <i>Utilisations des terres et géomorphodynamique superficielle dans le bassin versant du Bonkoun au nord-Togo</i>	956
<b>KOUADIO N'dri Ernest</b> <i>Distribution spatiale des services urbains dans un contexte d'expansion urbaine à Bingerville en Côte d'Ivoire</i>	972
<b>MBARGA ATEKOA Nicolas Brice Fridolin, TCHEKOTE Hervé, LARDON Sylvie</b> <i>Mécanismes et défis de l'approvisionnement vivrier de la métropole Yaoundé par ses périphéries : cas de Nkometou, Nkolafamba et Mbankomo</i>	988
<b>Fatimata SANOGO, Adama KEKELE, Laurent Tewendé OUEDRAOGO</b> <i>Aménagement hydro-agricole et dynamique du front pionnier agricole dans le sous bassin versant Plandi 2 dans un contexte de migration agricole, Région du Guiriko (Ouest du Burkina Faso)</i>	1020
<b>SAGNA Ambroise, BA Djibrirou Daouda, SECK Henri Marcel, DIATTA Hortense Diendene</b> <i>Approche par télédétection de la dynamique spatio-temporelle des terres salées du Sous-Bassin du Kamobeul Bolong entre 1985 et 2015</i>	1038
<b>LONDESSOKO DOKONDA Rolchy Gonalth</b> <i>Croissance urbaine et occupation spatiale dans la communauté urbaine d'Ignie (République du Congo)</i>	1059
<b>Salifou COULIBALY</b> <i>Croissance démographique et crise du logement dans la ville de Bingerville (Côte d'Ivoire)</i>	1076
<b>KONAN Aya Suzanne</b> <i>Les externalités socio-économiques de la transformation du manioc dans la ville de Toumodi (Côte d'Ivoire)</i>	1093
<b>Daniel Guikahué BISSOU</b> <i>Evaluation des pratiques écotouristiques dans les villages côtiers de la région de San Pedro : le cas du village Nero-Mer dans la sous-prefecture de Grand-Bereby</i>	1112

<b>KOUAKOU Kouamé Abdoulaye</b>	1124
<i>Production de l'anacarde dans le nord-est de la Côte d'Ivoire : de l'espérance aux désarrois des paysans</i>	
<b>Koly Noël Catherine KOLIÉ</b>	1140
<i>Transports et développement socioéconomique en Guinée Forestière</i>	
<b>N'GORAN Kouamé Fulgence</b>	1061
<i>Déterminants sociodémographiques du tourisme nocturne dans la ville de Bouaké</i>	
<b>KOUADIO Datté Anderson</b>	1087
<i>Analyse de l'impact de la frontière Ivoiro-Ghanéenne sur les dynamiques migratoires dans la ville d'Abengourou (Est, Côte d'Ivoire)</i>	
<b>Laetitia Guylia ROGOMBE, Nadine Nicole NDONGHAN IYANGUI, Marjolaine OKANGA-GUAY, Whivine Nancie MAVOUNGOU-MAVOUNGOU, Jean-Bernard MOMBO</b>	1103
<i>L'urbanisation du grand Libreville : entre pression foncière et pression environnementale</i>	
<b>Ramatoulaye MBENGUE</b>	1118
<i>La gestion des déchets solides ménagers par réutilisation dans la commune de Ngor, Sénégal</i>	
<b>Daniel GOMIS, Babacar FAYE, Abdou Khadre Dieylany Yatma KHOLLE, Agnès Daba THIAW-BENGA, Aliou GUISSÉ, Aminata NDIAYE</b>	1135
<i>Dynamiques spatio-temporelles du couvert végétal dans le bassin arachidier de 1985 à 2017 : cas de l'Arrondissement de Djilor (Fatick, Sénégal)</i>	
<b>KOUADIO Nanan Kouamé Félix</b>	1158
<i>Restrictions sanitaires liées à la Covid-19 et résilience des commerçants de vivriers à Korhogo, Côte d'Ivoire</i>	
<b>KOUADIO Akissi Yokebed, VEÏ Kpan Noel</b>	1178
<i>Hévéaculture circulaire en zone rurale : une approche spatiale intégrée à la société des caoutchoucs de Grand-Béréby</i>	
<b>SOM Ini Odette épse KOSSONOU, ASSOUMOU Tokou Innocent, KOUAME Dhédé Paul Eric, DJAKO Arsène</b>	1197
<i>La production de l'igname dans le département de Bondoukou, une organisation encore traditionnelle</i>	

<b>GBENOU Pascal</b>	1218
<i>Utilisation des pesticides de synthèse et gestion des emballages vides dans la basse vallée de l'Ouémé (Bénin) : analyse diagnostique</i>	
<b>GOLI Kouakou Camille, N'ZUÉ Koffi Pascal, ALLA Kouadio Augustin, KOUASSI Kouamé Sylvestre</b>	1233
<i>La pêche à Béoumi : analyse du jeu des acteurs par la méthode Mactor</i>	
<b>Déhalé Donatien AZIAN</b>	1256
<i>Accès à l'eau potable a la population de la commune des Aguégués</i>	
<b>Jean SODJI</b>	1273
<i>Inconstance climatique et rendement agricole dans le bassin versant du fleuve Ouémé à l'exécutoire de Bétérou au Bénin (Afrique de l'ouest)</i>	
<b>ASSABA Hogouyom Martin</b>	1290
<i>Impact de la mauvaise gestion des eaux usées sur l'environnement dans le 5<sup>eme</sup> arrondissement de Cotonou (Afrique de l'ouest)</i>	
<b>NIAMEY Ahou Laure Béatrice, YAPI Maxime, KOFFI Brou Émile</b>	1307
<i>Insuffisance des équipements et dégradation de la qualité de l'enseignement dans les structures de formation technique et professionnelle dans le département de Bouaké (Centre nord de la Côte d'Ivoire)</i>	
<b>KOUADIO N'guessan Arsène, SANGARÉ Nouhoun</b>	1323
<i>Dynamique du mode d'habiter : de la précarité à la valorisation des matériaux locaux à Bouaké (Côte d'Ivoire)</i>	
<b>Christelle Makam SIGHA, Paul TCHAWA</b>	1338
<i>Rareté des terres et migrations paysannes à l'Ouest-Cameroun : cas des jeunes agriculteurs du département de la Menoua</i>	
<b>HOUSSSEINI Vincent, AOUDOU DOUA Sylvain</b>	1356
<i>Acteurs du commerce frontalier du marché de Dziguilao dans l'extrême-nord (Cameroun) : entre enjeux et complexité des relations</i>	
<b>N'DOLI Stéphane Désiré Eckou, YMBA Maimouna, KAMANAN N'zi Franck</b>	1371
<i>L'accès aux soins des enseignants à Bouaflé : une ville secondaire de la Côte d'Ivoire</i>	
<b>TOURE Adama</b>	1382
<i>La gouvernance foncière, entre tradition et modernisme dans le département de Dikodougou (Nord, Côte d'Ivoire)</i>	

## LA GOUVERNANCE FONCIERE, ENTRE TRADITION ET MODERNISME DANS LE DEPARTEMENT DE DIKODOUGOU (NORD, COTE D'IVOIRE)

TOURE Adama, Maître-Assistant,

Département de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo

Email : adama.toure@upgc.edu.ci

(Reçu le 12 septembre 2025; Révisé le 15 novembre 2025 ; Accepté le 30 novembre 2025)

### Résumé

Dans le département de Dikodougou, la gouvernance foncière fondée sur le principe du collectivisme pour lequel la terre appartient à la communauté est bouleversée par l'adoption des cultures pérennes. Ajoutée au projet de la délimitation du territoire des villages lancé par le gouvernement ivoirien, cette mutation génère des conflits. L'étude vise à analyser l'influence de la modernisation de la gouvernance foncière à travers la délimitation du territoire des villages dans le ravivement des conflits ruraux latents dans le département de Dikodougou. La méthodologie repose sur une enquête par questionnaire menée auprès de 400 producteurs, sélectionnés par une méthode probabiliste dans les trois sous-préfectures que compte le département. Les résultats révèlent la prédominance du mode d'accès à la terre par l'héritage dans le département de Dikodougou, avec un taux de 62%. Avec l'adoption progressive des cultures de rentes au détriment de l'agriculture vivrière, on assiste à une rupture insidieuse avec le collectivisme agraire et la genèse de tensions latentes. Les bénéficiaires du prêt foncier admis par le collectivisme agraire réclament le titre de propriétaire, au moment où l'état de Côte d'Ivoire lance le démarrage de la délimitation des territoires des villages. Il s'en suit une évolution des tensions préalables en conflits intercommunautaires opposant des villages, dans 56,14% des cas. Dans les sous-préfectures de Dikodougou et Guiembé, les conflits intercommunautaires sont beaucoup plus réguliers. Ces conflits sont moins fréquents dans la sous-préfecture de Boron qui bénéficie de l'influence suprême de son chef de caton sur les différents chefs de village. Il en est de même pour les conflits intracommunautaires au sein des villages. Alors que la médiation villageoise seule suffit généralement dans la résolution des conflits à Boron, un recours supplémentaire à la médiation préfectorale et la justice sont nécessaires à Dikodougou et Guiembé.

**Mots clés :** Gouvernance foncière, tradition, modernisme, conflits fonciers, département de Dikodougou.

## **LAND GOVERNANCE, BETWEEN TRADITION AND MODERNISM IN THE DEPARTMENT OF DIKODOUGOU (NORTH, COTE D'IVOIRE)**

### **Abstract**

In the Dikodougou department, land governance based on the principle of collectivism, whereby land belongs to the community, is being disrupted by the adoption of perennial crops. Combined with the village boundary demarcation project launched by the Ivorian government, this shift is generating conflict. This study aims to analyze the influence of modernizing land governance through village boundary demarcation on the resurgence of latent rural conflicts in the Dikodougou department. The methodology is based on a questionnaire survey conducted with 400 farmers, selected using a probabilistic method in the department's three sub-prefectures. The results reveal the predominance of land access through inheritance in the Dikodougou department, at 62%. With the gradual adoption of cash crops at the expense of subsistence farming, a gradual break with agrarian collectivism is occurring, giving rise to latent tensions. Those who benefited from land loans under the agrarian collectivist system are demanding title deeds, just as the Ivorian state is beginning the process of demarcating village territories. This leads to the escalation of pre-existing tensions into intercommunal conflicts between villages in 56.14% of cases. Intercommunal conflicts are much more frequent in the sub-prefectures of Dikodougou and Guiembé. These conflicts are less common in the sub-prefecture of Boron, which benefits from the supreme influence of its chief over the various village chiefs. The same is true for intracommunal conflicts within villages. While village mediation alone is generally sufficient in resolving conflicts in Boron, additional recourse to prefectoral mediation and the justice system is necessary in Dikodougou and Guiembé.

**Keywords :** Land governance, tradition, modernism, land conflicts, Dikodougou department.

### **1. Introduction**

Malgré l'existence de vastes espaces apparemment abandonnés à eux-mêmes au nord de la Côte d'Ivoire, aucun lopin de terre ne se trouve sans maître. Selon la tradition, la terre est un patrimoine sacré qui ne peut ni se donner, ni se vendre (I Ndabalishye, p 127-128). Dans la zone sénoufo à laquelle appartient le département de Dikodougou, le principe de la gouvernance foncière coutumière fondé sur collectivisme agraire est adapté aux productions annuelles et exclut les cultures pérennes (T. H. Coulibaly et al., 2020, p. 126).

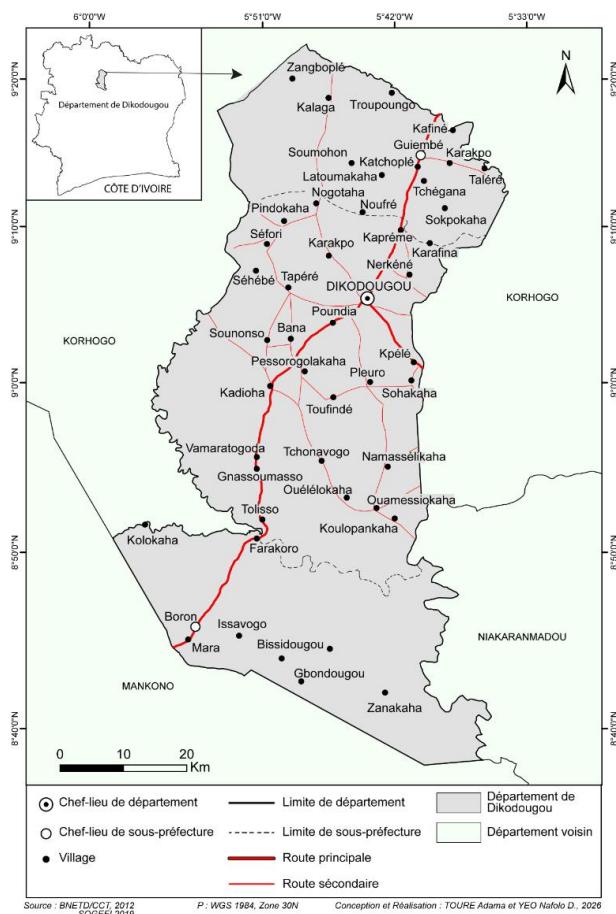
Après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance, l'attrait pour les cultures pérennes qui constituent une source de diversification agricole et d'accumulation de revenu additionnel s'est développé progressivement au détriment des cultures

annuelles au nord pays (S. Y. Koffi et K. R. Oura, 2017, p. 1). Il se manifeste par l'évolution du niveau de leur production et l'extension des surfaces emblavées, comme confirmé par F. Ruf et al., (2019, p.2), T. Bassat (2017, p. 59), T. H. Coulibaly et al., (2020, p. 128). L'adoption et la diffusion des cultures pérennes a entraîné une transformation des structures agraires dans les terroirs du nord de la Côte d'Ivoire, longtemps considérés comme des zones de production de cultures annuelles telles que le coton, l'igname et les céréales. En regard à l'étanchéité des liens entre dynamiques sociales et dynamiques agraires, les mutations observées dans les pratiques agricoles influencent la gouvernance foncière (T. H. Coulibaly et al., 2020, p. 126). L'autorité des propriétaires coutumiers, autrefois respectée, est remise en question par des individus qui prétendent contrôler des terres allouées il y a des générations à leurs parents (T. J. Bassat, 1993, p. 400-401). Ces mutations sont souvent source de conflit entre les ruraux, dans la zone senoufo (M. Demont, 1998, p. 109). Pour prévenir ces conflits et moderniser davantage son agriculture, l'Etat ivoirien a fait de la sécurisation du foncier rural une priorité, à travers la délimitation des territoires des villages. La sécurisation foncière a également pour objectif l'accès des populations au droit moderne en vue d'encourager les investissements et garantir la valorisation marchande du bien foncier rural. Cependant, depuis le lancement de la délimitation des villages, plusieurs conflits intercommunautaires et intracommunautaires en latence ont explosé, comme confirmé par A. Touré (2024, p 487-499) dans le département de M'Bengué proche de celui de Dikodougou. Comment la modernisation de la gouvernance foncière à travers la délimitation du territoire des villages participe au ravivement des conflits ruraux latents dans du département de Dikodougou. L'étude vise à analyser l'influence de la modernisation de la gouvernance foncière à travers la délimitation du territoire des villages dans le ravivement des conflits ruraux latents dans le département de Dikodougou. De façon spécifique, il s'agit de : caractériser les différents modes d'accès des agriculteurs au capital foncier ; décrire la genèse des conflits fonciers en rapport avec l'évolution du mode de gouvernance foncière dans le département de Dikodougou ; montrer les voies de résolution des conflits dans le département de Dikodougou.

## **2. Matériels et méthodes**

Cette étude a été conduite dans le département de Dikodougou, situé dans le nord de la Côte d'Ivoire. C'est un espace qui se caractérise par une fréquence élevée des conflits fonciers inhérents aux activités agricoles. Les trois sous-préfectures que compte le département, ont toutes fait l'objet de cette étude. Il s'agit des sous-préfectures de Dikodougou, Guiembé et Boron. La carte 1 présente leur répartition spatiale dans le département.

## Carte 1 : La localisation géographique du département de Dikodougou



La démarche méthodologique repose sur une approche mixte, combinant la recherche documentaire et les investigations de terrain. Les travaux de terrain ont été réalisés sur une période de trois mois, de juin à août 2025. Les données secondaires ont été collectées à partir de la littérature scientifique existante, notamment les travaux de A. Touré (2024, p 487-499), A. Touré et al. (2022, p. 593-607) et K. R. Oura (2021, p. 247-268). Ces sources ont permis de comprendre le contexte du processus de sécurisation foncière lancé en Côte d'Ivoire et d'obtenir des données générales sur l'évolution de la gouvernance du foncier dans les terroirs sénoufos. En outre, elles ont permis de définir les interfluves et les bas-fonds comme unités d'observations. Cette classification a servi de base analytique pour l'interprétation des données de terrain.

La collecte des données primaires repose sur une enquête par questionnaire, des entretiens individuels et des focus groupes. Les échanges ont porté sur la transformation de l'agriculture des productions vivrières aux productions pérennes ; les mutations observées dans la gouvernance foncière ; les conflits qui en découlent et leurs modes de résolution. Les entretiens individuels ont été faits avec deux agents du Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Productions Vivrières et les trois chefs de canton du département. Composé de chefs de village, de chefs de lignages et de producteurs, six focus groupes ont été tenus, en raison de deux par

sous-préfecture. Pour l'enquête par questionnaire, le calcul de la taille de l'échantillon s'appuie sur une méthode probabiliste. En effet, la formule de Fisher a permis de calculer la taille de l'échantillon des producteurs enquêtés. En se fondant sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2021 en Côte d'Ivoire et une préenquête dans la zone, la taille de la population mère est estimée à 9899 producteurs. La formule de Fisher est la suivante :

$$n = \frac{(tp)^2 * p(1 - p)N}{(tp)^2 * p(1 - p) + (N - 1) * y^2}$$

$$n = \frac{(1,96)^2 * 0,5(1 - 0,5) * 9899}{(1,96)^2 * 0,5(1 - 0,5) + (9899 - 1) * (0,05)^2}$$

- n : Taille de l'échantillon ; N : Taille de la population mère soit N=9899 ; tp : Intervalle de confiance d'échantillonnage est de 95%, soit t= 1,96 ; y : Marge d'erreur est de 5%, soit y= 0,05 ; p : Proportion réelle 50%, soit 0,5.

Suite à l'application de la formule, la taille de l'échantillon calculée est de 400 producteurs, comme consigné dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Répartition des producteurs enquêtés selon la localité**

Sous-préfecture	Population mère	Echantillon
Guiméné	2651	107
Dikodougou	4564	184
Boron	2684	109
Moyenne interfluves	9899	400

*Source : Nos enquêtes, 2025*

Les données collectées ont fait l'objet d'un traitement statistique descriptif, permettant de calculer des pourcentages relatifs au mode d'accès à la terre, la délimitation du territoire des villages, les conflits et leurs modes de résolution. Les pourcentages calculés ont permis d'analyser les disparités entre les différentes localités. Cela a nécessité une comparaison des moyennes à travers des tests de Khi2.

### 3. Résultats

#### 3.1. Le rôle central joué par les chefs traditionnels dans l'acquisition des terres

Malgré l'existence de vastes espaces non occupés en milieu rural, aucune portion de terre ne s'y trouve sans maître. Dans le département de Dikodougou, deux systèmes de gouvernance foncière traditionnelle sont observés. Dans la sous-préfecture de Boron, la terre dont la gestion est généralement confiée au chef de canton, appartient à toute la communauté. Outre le chef de canton à qui le rôle de chef de terre suprême appelé Tarfolo, l'organigramme de la gouvernance foncière locale est composé des

chefs de village, des lignages propriétaires de terres et des lignages non-propriétaires de terres. Le chef de canton qui détient des terres, est l'institution suprême du territoire à laquelle toutes les demandes de terre doivent être formulées ou remontées. Quant aux chefs de villages qui ont également des terres, ils représentent l'organe central de l'attribution des terres dans les différents villages par qui les demandes d'exploitation foncières passent avant la validation du chef de canton. Ils travaillent étroitement avec les lignages propriétaires de terres qui détiennent également des terres gérées par le chef de lignage. Sous réserve de l'approbation du chef de village puis du chef de canton, ce dernier accorde le droit d'exploitation d'un lopin de terre aux différents membres de la famille qui en font une demande. A la Différence de Boron où la gouvernance foncière est centralisée par le chef de canton, dans les sous-préfectures de Dikodougou et M'Bengué, le rôle de chef de terre suprême appelé Tarfolo est dévolu aux chefs de village. Les chefs de canton de ces territoires ont un rôle beaucoup plus administratif, sans un véritable pouvoir de décision dans les attributions foncières.

Quand un exploitant appartenant à un lignage non-propriétaire de terre désire exploiter une portion de terre, il adresse une demande à l'un des maillons de la chaîne de décision qui en informe les autres pour décision ou traitement. Selon la tradition, les attributions se font sous forme de prêt. Parfois, il arrive que des demandes provenant d'individus, groupes de personnes ou familles extérieurs au village ou au canton soient favorablement traitées. Cette gestion du patrimoine foncier fondée sur le principe du collectivisme a favorisé l'installation de nombre d'individus, familles et villages dans le département de Dikodougou. Les modalités d'accès à la terre sont principalement le prêt et l'héritage qui excluent toutes transactions financières, comme l'atteste le tableau 2.

**Tableau 2 : Répartition des producteurs par mode d'acquisition de la terre selon les sous-préfectures dans le département de Dikodougou**

Types d'espaces	Sous-préfectures	Prêt		Achat		Héritage	
		Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Interfluves	Guiembé	28	32,94	0	0	57	67,06
	Dikodougou	31	22,14	0	0	109	77,86
	Boron	10	11,36	0	0	78	88,64
	Moyenne	69	22,04	0	0	244	77,96
Bas-fonds	Guiembé	20	90,91	0	0	2	9,09
	Dikodougou	34	77,27	10	22,73	0	0
	Boron	19	90,48	0	0	2	9,52
	Moyenne	73	83,91	10	11,49	4	4,60
<b>Moyenne Générale départementale</b>		142	35,5	10	2,5	248	62

Source : Nos enquêtes, 2025

L'analyse du tableau 2 montre que l'héritage est le mode d'accès qui domine dans le département de Dikodougou avec 62% des producteurs qui en bénéficient contre 35,5% pour le prêt et 2,5% pour l'achat. Le test d'analyse des moyennes, à  $\alpha = 0,05$  et  $p\text{-value} = 0,0001$ , montre qu'il existe une différence significative entre les sous-préfectures et les types d'espaces dans le mode d'acquisition des terres. En effet, selon les deux types d'espace géographique étudiés, le mode d'accès au foncier varie. Sur les interfluves, on remarque deux modalités d'accès à la terre qui sont l'héritage et le prêt. On y observe une plus grande dominance du mode d'accès par l'héritage, avec un taux de 77,96%. Cette logique est respectée au niveau des sous-préfectures. Toutefois, le mode d'accès par héritage se rencontre beaucoup plus dans la sous-préfecture de Boron et moins dans celle de Guiembé, en se référant aux taux d'accès respectifs de 88,64% et 67,06%. L'accès par héritage étant révélateur d'une acquisition familiale préalable, sa prédominance témoigne de l'ancienneté de l'installation des familles. Autrement dit, les sous-préfectures de Boron et Guiembé se démarquent respectivement par une plus grande et moins grande fréquence d'acquisitions foncières préalables à la présente génération de producteurs. Au niveau des bas-fonds, le mode d'accès majoritaire est le prêt qui profite à 83,91% des producteurs, à l'échelle du département. A l'échelle des sous-préfectures, les acquisitions par les prêts sont plus observées à Guiembé et Boron avec plus 90% des producteurs. L'importance des prêts au niveau des bas-fonds, montre que les acquisitions foncières y sont récentes. A Dikodougou où la dominance du prêt foncier est moins observée, l'acquisition des terres est marquée par l'introduction de la marchandisation foncière dans les modalités. En effet, l'exploitation des bas-fonds est récente dans les sous-préfectures de Guiembé et Boron, comparativement à celle de Dikodougou où elle a été développée au début des années 1970.

Les modes d'accès rencontrés semblent conformes aux principes traditionnels. Cependant, ils cachent des tensions qui représentent des sources de conflits.

### ***3.2. L'adoption des cultures pérennes, point de départ d'une rupture insidieuse avec le collectivisme agraire***

Situé dans le Nord ivoirien spécialisé dans les productions vivrières en période coloniale, le département de Dikodougou a été marqué par la prédominance de la culture de l'igname, du riz et du maïs. Après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance en 1960, le nord ivoirien en général et le département de Dikodougou en particulier a été marqué par l'adoption progressive des cultures de rapport au détriment de l'agriculture vivrière qui s'accommode au mode de gouvernance foncière fondé sur le collectivisme agraire. Les cultures de rente rencontrées et adoptées pour la valeur ajoutée générée sont le cotonnier, l'anacardier et le manguier. Au-delà des gains financiers avérés qu'elles apportent, les cultures d'anacardier et de manguier constituent un moyen d'aliénation individuel du capital foncier, en

contradiction avec le principe du collectivisme admis par la tradition. L'apparition de l'héritage direct comme mode d'accès au foncier sans l'approbation préalable des chefs traditionnels chargés de la gestion du patrimoine foncier marque un tournant dans la gouvernance foncière. En effet, l'accès au foncier autrefois très centralisé échappe progressivement au contrôle des chefs de village et des chefs de lignages, au profit de la famille nucléaire. Cette mutation dans les pratiques est une source de tensions entre les propriétaires terriens et les producteurs qui en sont à l'origine. En outre, dans nombre de cas, les producteurs héritent de la terre par le canal du patriarcat au détriment du matriarcat admis selon les principes de gouvernance foncière coutumière. Cela génère également des tensions intrafamiliales entre les ayants droits selon la tradition et les nouveaux héritiers. En somme, l'adoption des cultures pérennes dans le département de Dikodougou participe à la fragilisation des mécanismes de gouvernance foncière traditionnelle.

### *3.3. Projets nationaux de délimitations foncières, un élan de modernisation qui ravive les tensions créées par la fragilisation de la gouvernance foncière traditionnelle*

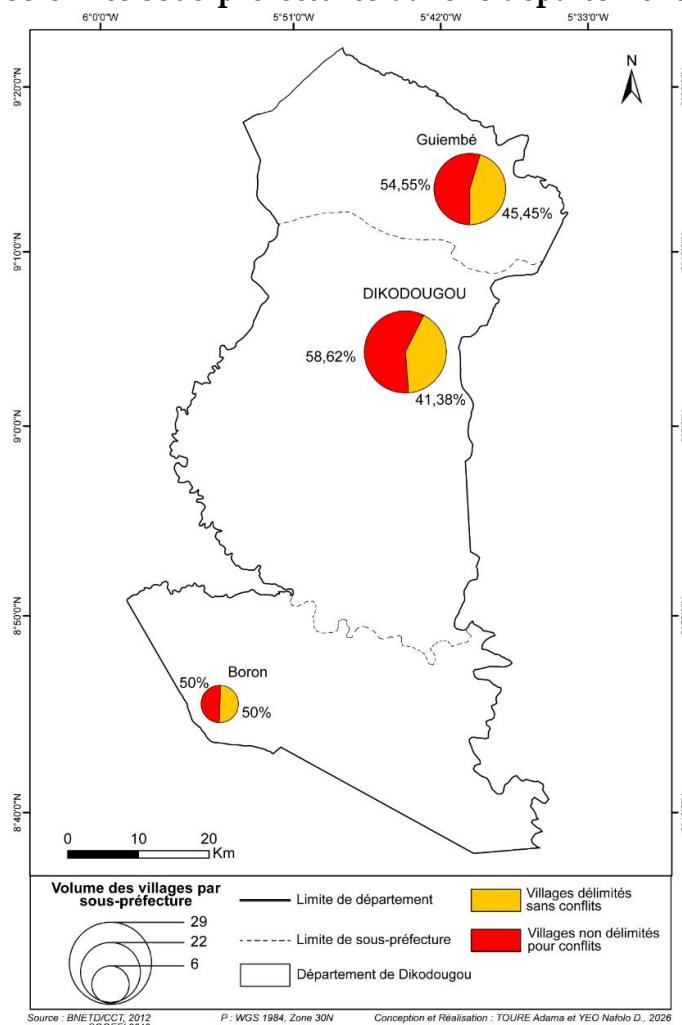
Avec pour ambition la modernisation de son agriculture, l'Etat ivoirien a fait de la sécurisation du foncier rural une priorité au regard des enjeux, tensions intercommunautaires et conflits familiaux liés à l'appropriation et la valorisation des terres. Définie comme l'ensemble des processus, actions et mesures législatives permettant à l'utilisateur et au détenteur de terres rurales de mener de façon apaisée et durable leurs activités productives, en les protégeant contre toute contestation ou trouble de jouissance, la sécurisation du foncier rurale concerne, d'un côté les droits de personnes et de l'autre, les droits des villages. Les droits des villages sont consacrés par la Délimitation des Territoires des Villages (DTV). Ces projets s'inscrivent dans le Programme d'Appui au Foncier Rural (à partir de 2015) financé par l'Union Européenne. A la faveur de ces projets de sécurisation, l'Etat ivoirien apparaît en zone rurale comme le nouvel acteur qui a le dernier mot dans l'ensemble du processus d'aliénation foncière. Dans un espace où le capital foncier est resté longtemps gouverné selon l'arbitrage des autorités coutumières, cela constitue un tournant majeur. Dès lors, les villages, les familles et les individus cherchent à bénéficier définitivement du droit d'aliénation foncière que ces projets permettent, pour la pérennisation des activités agricoles. Dans cet environnement jalonné par les mutations dans la gouvernance des terres, diverses tensions surgissent entre les chefs de terres attachés au principe du collectivisme qui a prévalu lors de l'attribution de la terre et les bénéficiaires qui développent des stratégies d'aliénation moderne définitive. Ces tensions sont de plus en plus nourries, depuis la fragilisation des institutions de gouvernance traditionnelle, jusqu'à la mise en œuvre du projet de délimitation foncière. En effet, des divergences notables sont observées entre les chefs de village et les chefs de canton, relativement à l'historique d'installation et les droits

de propriétés revendiqués par certains(es) producteurs, familles ou villages. Ces installations reposent sur des contrats tacites datant de plusieurs années ou décennies. Avec la disparition de certains témoins et parties prenantes au fil des années, elles laissent la porte ouverte à des interprétations diverses selon les acteurs. Toutes ces tensions constituent des sources de conflit dans un espace où tous ces acteurs étaient autrefois unanimement réunis autour du collectivisme agraire.

### ***3.4. L'éclatement des conflits fonciers à la suite du lancement des projets de délimitation foncière***

Les tensions observées à la suite de l'adoption des cultures pérennes qui a fragilisé le système de gouvernance reposant sur le collectivisme agraire et la délimitation du territoire des villages sont à l'origine de plusieurs conflits dans le département de Dikodougou. Les conflits sont de deux ordres, à savoir ceux qui opposent des villages et ceux qui divisent des familles au sein du même village. Révélée par les résultats de la délimitation des différents villages, l'importance des conflits qui opposent les villages est présentée par la carte 2.

**Carte 2 : Répartition de la fréquence des villages délimités ou non délimités pour conflits selon les sous-préfectures dans le département de Dikodougou**



Dans l'ensemble, 43,86% des villages ont pu être délimités dans le département de Dikodougou sans qu'un conflit n'éclate. A l'opposé, dans la majorité des cas, représentant 56,14% des localités, la délimitation foncière a été interrompue, à la suite de désaccords entre les communautés. A une échelle plus fine, on constate que moins de la moitié des localités des sous-préfectures de Guiembé et Dikodougou ont été délimitées. Dans ces sous-préfectures, la majorité des localités se distingue par des conflits intercommunautaires qui bloquent le processus de limitation foncière. L'importance élevée de ces conflits est en partie liée à l'absence d'une autorité coutumière centrale ayant un véritable pouvoir de décision dans certaines sous-préfectures. En effet, dans les sous-préfectures de Dikodougou et Guiembé, les chefs de canton qui ne détiennent pas de terre à l'origine, peinent à maîtriser les chefs de villages et les chefs de lignages de leur territoire. Ainsi, lorsqu'un conflit éclate entre des villages, l'arbitrage du chef de canton n'est pas déterminant, dans la résolution du conflit. A la différence de ces deux sous-préfectures, celle de Boron se démarque par la conservation de l'emprise du chef de canton sur l'ensemble du territoire. En effet, à Boron, la moitié des villages ont pu être délimités. Les blocages constatés au niveau de la deuxième moitié des villages proviennent des litiges avec des villages limitrophes appartenant aux sous-préfectures voisines soumises à d'autres jurisdictions coutumières.

Outre, les conflits entre les localités, on note des conflits intracommunautaires qui concernent généralement des individus ou des familles du même village. Le tableau 3 montre la proportion des enquêtés ayant déjà été mêlés à ces conflits.

**Tableau 3 : Répartition des producteurs en situation de conflit selon les sous-préfectures dans le département de Dikodougou**

Types d'espaces	Sous-préfectures	Producteurs impliqués dans les conflits fonciers	
		Effectif	Proportion (%)
Interfluves	Guiembé	38	44,71
	Dikodougou	62	44,29
	Boron	10	11,36
	Moyenne	110	35,14
Bas-fonds	Guiembé	14	63,63
	Dikodougou	25	56,82
	Boron	3	14,29
	Moyenne bas-	42	48,28
<b>Moyenne Générale départementale</b>		152	38

*Source : Nos enquêtes, 2025*

Dans le département de Dikodougou, 38% des producteurs sont impliqués dans les conflits intracommunautaires. Selon le type d'espace, le test d'analyse des moyennes,

à  $\alpha = 0,05$  et  $p\text{-value} < 0,001$ , montre qu'il existe une différence significative relativement à l'importance des conflits fonciers. Les interfluves font moins l'objet de conflit par rapport aux les bas-fonds qui suscitent plus de convoitise relativement à la disponibilité de l'eau, avec respectivement 35,14% et 48,28% des producteurs impliqués. L'analyse des données selon les sous-préfectures révèle que les conflits intracommunautaires sont plus fréquents dans la sous-préfecture de Guiembé qui est suivie par celles de Dikodougou, indépendamment du type d'espace. Au niveau des interfluves, environ la moitié des producteurs de ces deux territoires sont impliqués dans des conflits fonciers, avec un taux respectif de 44,71% et 44,29%. A Boron, ce taux qui est de 11,36% est nettement faible. Contrairement aux deux autres sous-préfectures, le maintien de la centralisation du pouvoir traditionnel par le chef de canton permet de mieux contrôler les écarts au niveau des différents acteurs. Quant aux bas-fonds, plus de la moitié des producteurs y sont concernés par les conflits à Guiembé et Dikodougou, avec respectivement le taux de 63,63% et 56,82%. Ce taux demeure faible à Boron, avec 14,29% des producteurs, eu égard à une meilleure conservation du collectivisme agraire comme mode de gouvernance foncière.

Dans l'ensemble du département, les conflits se manifestent d'une part par des échanges verbaux houleux et d'autre part par des bagarres violentes qui peuvent entraîner de graves blessures. Eu égard à fragilisation des pouvoirs des chefs coutumiers à Guiembé et Dikodougou, avec pour conséquence l'affirmation progressive de l'individualisme au détriment du collectivisme, la violence des conflits y est accrue. On y signale des bagarres ayant provoquées de graves blessures.

### ***3.5. Des comités locaux de gestion de conflits débordés par la violence des conflits***

Quand les conflits éclatent, trois espaces classiques de résolution se présentent. Le premier est le Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) dont la composition s'inspire de la structuration du village ou de la localité. Il est présidé par un ressortissant de village concerné par le conflit. En cas d'échec du Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale, le Comité de Gestion Foncière Rurale (CGFR) présidé par les Sous-Préfets prend le relais. Celui-ci tente d'obtenir un règlement à l'amiable des auprès des belligérants. Au besoin, la médiation des chefs de canton est demandée. En cas d'échec de la médiation conduite par les CGFR, la voie judiciaire reste la seule issue légale. Quand la procédure judiciaire est lancée, le ministère de l'agriculture est saisi pour une instruction technique. Le tableau 4 présente la répartition des voies de résolution de conflits par localité.

**Tableau 4 : Répartition de la proportion des producteurs par voies de résolution des conflits selon les sous-préfectures dans le département de M'Bengué**

Types d'espaces	Sous-préfectures	Villageoise		Administrative		Judiciaire	
		Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
<b>Interfluves</b>	Guiembé	17	44,74	12	31,58	9	23,68
	Dikodougou	32	51,62	15	24,19	15	24,19
	Boron	8	80	2	20	0	0
	Moyenne	57	51,82	29	26,36	24	21,82
<b>Bas-fonds</b>	Guiembé	10	71,43	4	28,57	0	0
	Dikodougou	9	36	8	32	8	32
	Boron	3	100	0	0	0	0
	Moyenne	22	52,38	12	28,57	8	19,05
<b>Moyenne Générale</b>		<b>79</b>	<b>51,97</b>	<b>41</b>	<b>26,97</b>	<b>32</b>	<b>21,06</b>

Source : Nos enquêtes, 2025

L'analyse du tableau 4 montre qu'un peu plus de la moitié des conflits, soit 51,97%, sont réglés par la médiation villageoise dans département de Dikodougou. A l'opposé, les autres conflits qui représentent presque la moitié des cas, soit 48,03%, sont gérés par les voies alternatives. Précisément, 26,97% à l'amiable par la voie administrative préfectorale et 21,06% par la voie judiciaire. Ces chiffres montrent que plus d'un conflit sur cinq sont réglés à la justice car le pouvoir des chefs de terre est progressivement remis en cause dans la résolution des conflits fonciers ruraux. Le test d'analyse des moyennes, à  $\alpha = 0,05$  et  $p-value = 0,001$ , montre qu'il existe une différence significative entre les sous-préfectures et les types d'espaces dans les voies de résolution des conflits. A Boron, la plupart des conflits sont réglés par les autorités coutumières si bien qu'aucun cas n'a été signalé à la justice, eu égard à une meilleure conservation de la tradition. Quant à Guiembé, la majorité des conflits provenant des interfluves y sont gérés par le préfet et par voie judiciaire, alors que ceux venant des bas-fonds sont essentiellement réglés par la médiation villageoise. En effet, dans cette circonscription, la pression foncière qui est beaucoup plus élevée au niveau des interfluves entraînent de violents conflits difficiles à résoudre. Le poids de la tradition s'y ressent encore au niveau des bas-fonds. A la différence de Guiembé, dans la sous-préfecture de Dikodougou, les conflits provenant des interfluves sont majoritairement résolus par la médiation villageoise, tandis qu'au niveau des bas-fonds la médiation du préfet et la justice sont beaucoup plus sollicitées. Une plus forte colonisation des bas-fonds à Dikodougou à partir de la période coloniale et les tensions qui en découlent participent à la virulence des conflits dans cet espace.

### 3. Discussion

L'héritage est le mode d'accès qui domine dans le département de Dikodougou avec 62% des producteurs qui en bénéficient, à la différence du département de M'Bengué où les prêts représentent 55,56% des cas (A. Touré, 2024, p. 495). Le mode d'accès à la terre par l'héritage domine également dans certaines localités proches comme la sous-préfecture de Napié et celle de Tioroniaradougou, selon A. Touré et al., (2022, p 601) et J. Aloko-N'guessan et al. (2018, p. 8). Dans cette étude, la prédominance de l'héritable s'explique par l'installation des familles depuis plusieurs générations. Au niveau des sous-préfectures, une meilleure dominance du mode d'accès par héritage correspond à plus de familles installées depuis plusieurs générations, comme cela est le cas dans la sous-préfecture de Boron. La faible densité des localités dans cette sous-préfecture qui ne compte que six villages en est un témoignage. A l'opposé, une dominance moins grande de l'accès au foncier par héritage correspond à plus de familles installées récemment, comme cela est le cas dans la sous-préfecture de Guiembé proche de la zone danse du département de Korhogo. En effet, Guiembé est une terre d'accueil pour nombre d'agriculteurs à la recherche de terre cultivable en provenance de la zone dense de Korhogo. Cette analyse rappelle l'assertion de J. Stessens, (2002, p. 221) selon laquelle, l'intégration de la société senoufo dans l'économie de marché, amène les jeunes qui ont de plus en plus soif d'autonomie et de liberté, notamment sur le plan économique à partir vers d'autres villages voisins à la recherche de terre pour échapper à l'organisation sociale de leur village caractérisée par la gérontocratie. Le mode d'accès varie selon l'espace géographique. Selon le type d'espace, la prédominance de l'accès par héritage est naturellement accentuée au niveau des interfluves qui constituent l'espace de production traditionnel de la zone étudiée. Au niveau des bas-fonds, le mode d'accès majoritaire est le prêt qui profite à 83,91% des producteurs, à l'échelle du département. A l'échelle des sous-préfectures, les acquisitions par les prêts sont plus observées à Guiembé et Boron avec plus 90% des producteurs. L'importance des prêts au niveau des bas-fonds, montre que les acquisitions foncières y sont récentes. A Dikodougou où la dominance du prêt foncier est moins observée, l'acquisition des terres est marquée par l'introduction de la marchandisation foncière dans les modalités. En effet, l'exploitation des bas-fonds est récente dans les sous-préfectures de Guiembé et Boron, comparativement à celle de Dikodougou où elle a été développée au début des années 1970 (A. Touré, 2018, p. 222).

Au fil des ans, les prêts accordés sous la caution et la supervision des chefs coutumiers prennent la forme d'une aliénation foncière définitive favorisée par la pratique des cultures pérennes. Cette mutation trouve son explication dans remise en cause des institutions socio-culturelles dont parle T. J. Basset (2002, p. 140) dans son œuvre intitulé 'Le coton des paysans, Une révolution agricole (Côte d'Ivoire, 1880-1999)'.

Selon lui, en présence des autorités administratives, les bénéficiaires des prêts fonciers ou leurs descendants se proclament propriétaires desdites terres, d'autant plus qu'ils sont les occupants terres et leur statut d'autochtone milite en leur faveur. Dans ces conditions, les prêts autrefois accordés au nom du collectivisme pour faciliter l'accès au foncier à tous, est désormais une source de tension, comme l'on peut également s'en rendre compte dans les recherches de M. Demont (1998, p. 109).

A la faveur de la délimitation du territoire des villages, toutes les tensions latentes se ravivent, dans le département de Dikodougou. Dans l'ensemble, pour 56,14% des localités, la délimitation foncière a été interrompue, à la suite de désaccords entre les villages. Ces conflits intercommunautaires sont beaucoup plus fréquents dans les sous-préfectures Dikodougou et Guiembé, eu égard à l'absence d'une autorité coutumière centrale ayant un véritable pouvoir de décision. En effet, dans ces localités, les chefs de canton qui ne détiennent pas de terre à l'origine, peinent à maîtriser les chefs de villages et les chefs de lignages de leur territoire. Dans ces conditions, lorsqu'un conflit éclate entre des villages, l'arbitrage du chef de canton n'est pas déterminant, dans la résolution du conflit. A la différence de ces deux sous-préfectures, celle de Boron se démarque par la conservation de l'emprise du chef de canton sur l'ensemble du territoire, d'autant plus que dans cette localité, la moitié des villages ont pu être délimités. Les blocages constatés au niveau de la deuxième moitié des villages proviennent des litiges avec des villages limitrophes appartenant aux sous-préfectures voisines soumises à d'autres juridictions coutumières. Ces résultats montrent le rôle déterminant des autorités coutumières dans la résolution des conflits liés à la délimitation des territoires des villages. En effet, il apparaît clairement qu'il y a une corrélation positive entre les tensions causées sous la gouvernance foncière traditionnelle et les conflits fonciers observés à l'entame de la modernisation de la gouvernance foncière à travers le projet de délimitation foncière. Autrement dit, lorsque la gouvernance foncière locale produit moins de conflits, cela facilite la gouvernance foncière moderne engagée par les autorités administratives. Cette logique est également valable pour les conflits intracommunautaires, moins fréquents à Boron du fait de la centralisation de la gouvernance traditionnelle par le chef de canton. Ces analyses sont conformes aux résultats de G. Meusngar (2024, p. 139). Selon lui, la chefferie traditionnelle, jugée inadaptable à un système de gouvernance moderne par les colons et l'élite africaine de l'indépendance, constitue de nos jours, un maillon incontournable du système d'administration d'États modernes africains. La capacité de résilience et d'adaptation des chefs africains aux innovations dans la gouvernance est également mise en avant par K. A. Ouattara (2014, p. 86).

L'existence des conflits liés à la délimitation foncière confirme les réflexions de K. R. Oura (2021, p. 265). Dans une étude prospective, cet auteur avait annoncé que l'opération de l'immatriculation va susciter un renforcement de l'attachement à la terre de sorte qu'on assistera à une fermeté des paysans dans la façon de faire face aux

conflits fonciers. Ainsi, selon les réactions paysannes vis-à-vis de la loi, l'on devait s'attendre à la naissance de nouveaux conflits au lendemain de son application. En Côte d'Ivoire, les conflits fonciers entre villages ne sont pas singuliers au département de Dikodougou. Dans le département M'Bengué, des cas similaires sont enregistrés (A. Touré, 2024, p. 487-499). Selon L. Y. Fallé (2018, p.55), les autorités coutumières du village de Gbékè de la commune Diabo reproche à celle de Languibonou d'avoir occupé des espaces au-delà de ses limites.

## Conclusion

Cette étude révèle la prédominance du mode d'accès à la terre par l'héritage dans le département de Dikodougou, avec un taux de 62%. Dans un espace où la gouvernance foncière est fondée sur le principe du collectivisme pour lequel la terre appartient à la communauté et non aux individus, cela montre que l'acquisition des terres par les familles s'étend majoritairement sur plusieurs générations. Sur les interfluves, on remarque une prédominance du mode d'accès par l'héritage avec 77,96% des cas, alors que les prêts dominent dans les bas-fonds avec 83,91% des cas. Avec l'adoption progressive des cultures de rentes au détriment de l'agriculture vivrière, on assiste à une rupture insidieuse avec le collectivisme agraire et la genèse de tensions latentes. Les bénéficiaires du prêt foncier admis par le collectivisme agraire réclament le titre de propriétaire, au moment où l'état de Côte d'Ivoire lance le démarrage de la délimitation des territoires des villages. Il s'en suit une évolution des tensions préalables en conflits intercommunautaires opposant des villages, dans 56,14% des cas. Dans les sous-préfectures de Dikodougou et Guiembé, les conflits intercommunautaires sont beaucoup plus réguliers. Ces conflits sont moins fréquents dans la sous-préfecture de Boron qui bénéficie de l'influence suprême de son chef de canton sur les différents chefs de village. Il en est de même pour les conflits intracommunautaires au sein des villages. Alors que la médiation villageoise seule suffit généralement dans la résolution des conflits à Boron, un recours supplémentaire à la médiation préfectorale et la justice sont nécessaires à Dikodougou et Guiembé. Si la présence des chefs de canton ne parvient pas à contenir efficacement les conflits à Dikodougou et Guiembé, le cas singulier de Boron montre que lorsque la gouvernance foncière locale produit moins de conflits, cela facilite la gouvernance foncière moderne engagée par les autorités administratives.

## Références bibliographiques

ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, KOFFI-DIDIA Marthe Adjoba et COULIBALY Tiécoura Hamed, 2018, « Développement agricole et gouvernance foncière à Tioroniaradougou (Nord de la Côte d'Ivoire) », *in EchoGéo*, n° 43-2018. Disponible à : journals.openedition.org/echogeo/15192, consulté le 11 octobre 2018, 16 p.

BASSETT Thomas J., 1993, « L'introduction de la propriété de la terre : La cartographie et la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire », *in African Studies Group*, Université d'Aberdeen (Ecosse), les 5-6 avril 1993, p. 395-420.

COULIBALY Tiécoura Hamed, COULIBALY Hervé Gninlnan et SIYALI Wanlo Innocents, 2020, « Mutation des pratiques agricoles et gouvernance foncière dans la sous-préfecture de Sinématali (Nord ivoirien) », *in GéoVision*, N° 002 Volume 1, Juin 2020, pp 123-133

DEMONT Matty, 1998, *Trajectoire d'évolution des systèmes de production sénoufo : Le cas de Dikodougou, Nord Côte d'Ivoire*, Mémoire pour diplôme de Formation Supplémentaire en Développement Agricole, Universiteit Gent (Belgique), Décembre 1998, 212 p.

FALLE Landry Yves, 2018, « Conflits fonciers et dynamisme des systèmes de gestion dans la localité de Botro village en Côte d'ivoire », *in International Journal of Multidisciplinary Research and Development*, Volume 5, Issue 1, p.55-61.

KOFFI Simplice Yao et OURA Kouadio Raphael (2019), « Les facteurs de l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier de Côte d'Ivoire » *in Cahiers Agricultures*, 28, 24. DOI:10.1051/cagri/2019025.

MEUSNGAR Gédéon, 2024, « L'importance de la chefferie traditionnelle dans l'administration d'état moderne en Afrique : le cas du Tchad », *in Editions Francophones Universitaires d'Afrique*, Novembre 2024, p. 139-159

NDABALISHYE Ildelfonse, 1995, *Agriculture vivrière ouest-africaine à travers le cas de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Monographie-IDESSA, pp. 19-380.

OUATTARA Katiénéffooua Adama, 2014, « La chefferie africaine : Tradition, Modernité et Survivance » *in Rev iv hist*, 2014, 23, p. 86-99.

OURA Kouadio Raphaël, 2021, « Le projet d'immatriculation foncière en Côte d'Ivoire : l'attachement à la ressource et les germes de nouveaux conflits », *in La prospective dans tous ses états*, *in L'harmattan*, Acte du colloque en hommage au Professeur KOBY Assa Théophile, 6 décembre 2018, Côte d'Ivoire, p. 247-268.

RUF François, KONE Siaka et BEBO Boniface, 2019, « Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao », *in Cahiers Agricultures*, 28, 19. DOI: 10.1051/cagri/2019019.

STESSENS Johan., 2002, *Analyse technique et économique des systèmes de production agricole au Nord de la Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Katholieke Universiteit Leuven, Belgique, 302 p.

TOURE Adama, 2024, « Désorganisation des mécanismes traditionnels de la gouvernance foncière et conflits fonciers dans le département de M'bengué (Nord,

Côte d'Ivoire) », *in Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales*, Numéro 4, Octobre 2024, p. 487-499.

TOURE Adama, COULIBALY Tiécoura Hamed, KONE Bassoma, 2022, « Développement de la culture de l'anacarde et gouvernance foncière dans la Sous-préfecture de Napié (Nord de la Côte d'Ivoire) », *in Le Journal des Sciences Sociales N° Spécial*, Les actes du colloque CUAPTD, Décembre 2022, p. 593-607.

TOURE Adama, 2018, *Perturbation socio-environnementale et développement rizicole : Cas de la Région du Poro*, Thèse de doctorat, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 418 p.